

221C0916
FR0011271600-FS0317

29 avril 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 29 avril 2021, la société anonyme Demeter Ventures (17 rue de la Frise, 38000 Grenoble), agissant pour le compte du fonds FPCI Emertec 4 dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse :

- le 11 mai 2020, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société FERMENTALG, le seuil de 5% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 1 114 631 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société¹ ; et
- le 24 août 2020, par suite d'une augmentation du nombre total d'actions de la société FERMENTALG, le seuil de 5% du capital de la société FERMENTALG et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 1 114 631 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société².

Le déclarant a précisé détenir, au 29 avril 2021, pour compte dudit fonds, 418 864 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 1,37% du capital et 1,27% des droits de vote de cette société³.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 20 333 199 actions représentant 22 534 553 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 22 404 244 actions représentant 24 605 646 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 30 501 898 actions représentant 32 953 348 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.